



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que M. Jerry Edvain Nicolas Monty, domicilié à Paudex, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

| | | |
|------------------------|---|---|
| Locaux et emplacements | : | Parcelle n° 1102, plan n°15, Route des Iles 94, 1897 Le Bouveret |
| Enseigne | : | Café-Restaurant « Les Belles Truches » |
| Prestations | : | Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, mets à emporter et/ou à livrer, boissons avec alcool à emporter et/ou à livrer |
| Heures d'ouverture | : | Lundi : 10h00 à 14h00 Mardi : fermé Mercredi et Jeudi : 10h00 à 22h00 Vendredi et Samedi : 10h00 à 23h00 Dimanche : 10h00 à 22h00 |
| Début de l'activité | : | dès autorisation |

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 15 mars 2023